

## Définition du jugement du tribunal de commerce

Par scorpions06, le 25/04/2008 à 11:38

bonjour

que signifie exactement pour moi ce jugement?

Vu les articles 384 et suivants du nouveau code de procédure civile.

Le tribunal constate l'extinction de l'instance n°++++de : mr +++

contre ++++

et se déclare dessaisi a compter de ce jour.

Ainsi fait et prononce a l'audience publique du tribunal de commerce de +++

Je vous remercie d'avance, pour votre aide.